



LA CORPORATION DU PONT INTERNATIONAL DE LA VOIE MARITIME, LTÉE
C.P. 836, CORNWALL, ONTARIO, CANADA K6H 5T7
TÉLÉPHONE : 613-932-6601 TÉLÉCOPIEUR : 613-932-9086

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CRÉDIT
(COMPLÉTEZ TOUTES LES SECTIONS)

ENTREPRISE Nom de l'entreprise : _____
Adresse : _____
Numéro Rue Ville Province Code postal
() ()
No. téléphone No. télécopieur Adresse courriel
Nom du Gestionnaire des opérations : _____
Nom du Commis des comptes payables : _____
Nature de l'entreprise : _____ Nombre d'années d'opération : _____

INSTITUTION FINANCIÈRE Nom de l'institution : _____
Adresse : _____
Numéro Rue Ville Province Code postal
() ()
No. téléphone No. télécopieur Adresse courriel
Nom de la personne contacte : _____ No. du compte : _____

CARTES DE CRÉDIT Montant de crédit requis : _____ \$ Nombre de cartes de crédit demandées : _____
Aucun frais n'est exigé pour les 10 premières cartes de crédit. 5,00\$ sera exigé pour chaque carte de crédit additionnelle. Les cartes de crédit endommagées doivent être retournées au bureau de la Corporation et seront remplacées gratuitement.

CONDITIONS Je certifie que les informations fournies à l'intérieure de cette demande de crédit sont véridiques. J'accepte que cette demande de crédit soit référée à une agence de crédit pour en vérifier les informations. De plus, si cette demande de crédit est acceptée, j'accepte les termes et conditions suivantes:

- 1) Tous les montants indiqués sur les factures sont en argent Canadien.
- 2) Les factures sont envoyées 2 fois par mois et doivent être payées dans les 30 jours suivant la date de facturation (net 30 jours).
- 3) Les taux de péage sont approuvés par la Commission canadienne des Transports. Un rabais est ensuite appliqué suivant les taux approuvés par la Corporation. Les détenteurs de cartes de crédit seront avisés par écrit de tout changement aux taux de péage ou aux rabais en vigueur.
- 4) Un dépôt de sécurité minimal de 300,00\$ ou l'équivalent de 2 mois de traversées est requis. Ce dépôt ne rapportera aucun intérêt. Une révision des comptes est effectuée périodiquement afin de s'assurer qu'ils contiennent les fonds nécessaires. Le dépôt de sécurité sera retourné (moins toutes les sommes à payer) lors de la demande de fermeture du compte.
- 5) Un minimum de 25,00\$ sera facturé au client 2 fois par mois pour toute activité pendant la période.
- 6) Les comptes impayés qui excèdent le montant du dépôt de sécurité verront leurs privilèges de crédit suspendus tant et aussi longtemps que leur compte ne sera pas payé et à jour.
- 7) Les cartes de crédit sont la responsabilité du détenteur. Chaque demande de carte de crédit additionnelle doit être faite par écrit par un responsable de l'entreprise.

Signature du demandeur

Date

Titre

Pour toute information concernant votre compte, veuillez contacter le département des comptes payables au poste 22
Pour toute information concernant les taux de péage et de traversée, veuillez contacter le coordinateur des opérations au poste 27